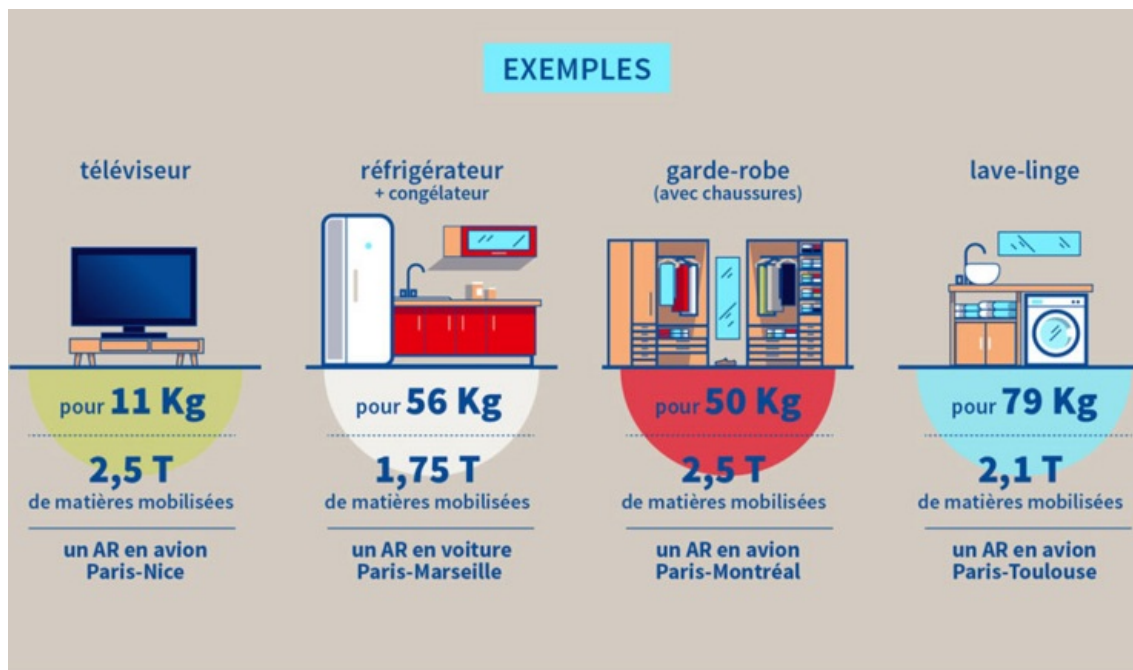


## 1. Quantité de matières premières nécessaires à la production des objets et leurs émissions en gaz à effet de serre en équivalent « transport »



© ADEME

Par foyer, l'ensemble des équipements (meubles et électroménagers) présents dans la maison pèse en moyenne 2,5 tonnes, soit 1 hippopotame.

Pour fabriquer ces 2,5 tonnes d'équipements :

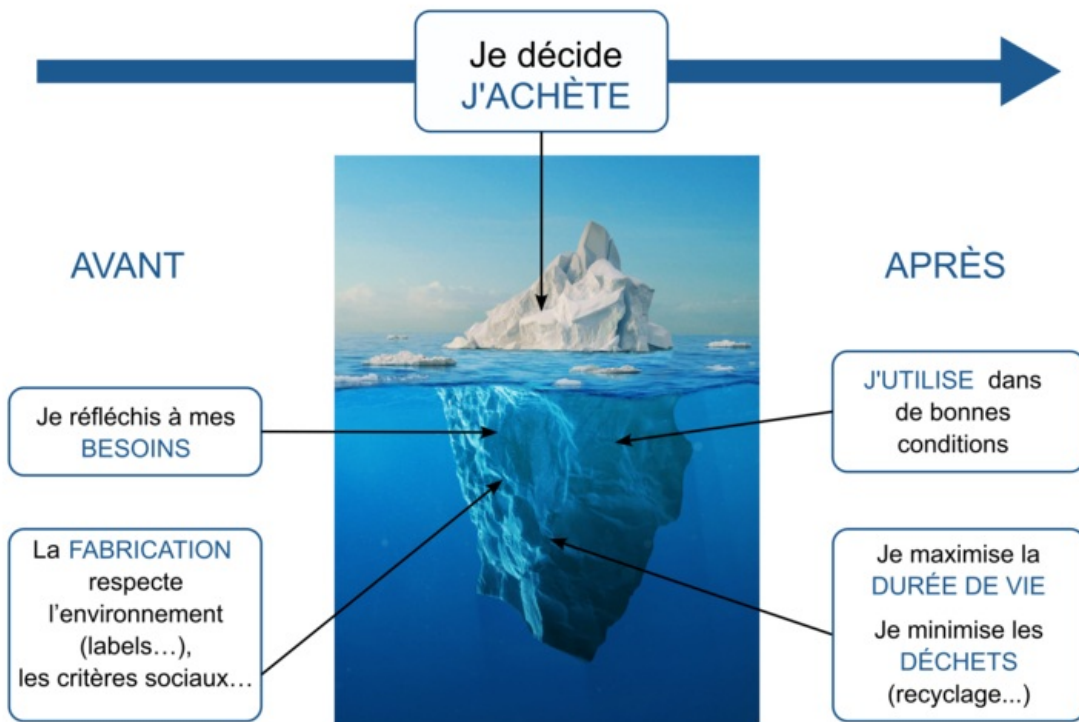
- Il a fallu mobiliser 45 tonnes de matières premières, soit 18 hippopotames.
- Le CO<sub>2</sub> émis pendant tout le cycle de fabrication (poids carbone) = 6 tonnes CO<sub>2</sub>, soit 6 allers-retours Paris-New York.

- a. Combien de tonnes de matières premières sont nécessaires pour fabriquer un lave-linge ? Quelle quantité de gaz à effet de serre est produite par sa fabrication en équivalent « transport » ?
- b. Quel lien peut être fait entre la taille de la garde-robe et l'utilisation du lave-linge ? Comment peut-on économiser l'énergie et préserver l'environnement sur ce point ?
- c. Un hippopotame pèse en moyenne 2,5 tonnes. Il a fallu mobiliser 45 tonnes de matières premières pour fabriquer tous les objets d'une seule maison. À combien d'hippopotames cela équivaut-il ?

## 2. Cinq commandements pour une consommation responsable

Consommer responsable, c'est porter un nouveau regard sur sa façon de consommer, lui donner un sens et une cohérence en considérant les « parties cachées » de l'iceberg. L'ADEME recommande d'agir en tenant compte de 5 commandements :

1. **Éviter de se suréquiper** : en questionnant son besoin avant tout achat. En ai-je vraiment besoin ? Est-il possible de faire avec ce que je possède déjà ?
2. **Acheter des biens plus durables**. Par exemple, l'Écolabel européen apporte des garanties sur la prise en compte des conséquences environnementales, et l'étiquette énergie aide quant à elle à comparer les appareils électroménagers en un coup d'œil.
3. **Éviter de surdimensionner ses équipements** : sur une même catégorie de produits, le recours à des produits plus grands (pour les télévisions, smartphones, tablettes ou écrans) entraîne des poids carbone et matières plus élevés en proportion. Cette tendance du marché aux grands écrans alourdira la contribution au changement climatique dans les années à venir.
4. **Éviter de renouveler trop souvent** : effets de mode, publicités, offres promotionnelles... Les incitations à acheter des équipements neufs qui nous proposent de nouvelles fonctionnalités et un nouveau design sont nombreuses. 88 % des Français changent leur téléphone portable alors qu'il fonctionne encore.
5. **Augmenter la durée de vie des produits** : cela nécessite pour les fabricants de concevoir des produits plus facilement réparables, plus adaptables aux évolutions technologiques et plus faciles à entretenir. Pour les consommateurs, cela implique d'entretenir ses biens, de respecter leurs conditions normales d'utilisation, de les réparer ou les faire réparer en cas de panne, lorsque cela est possible, ou/et de leur donner une seconde vie, en les donnant ou les revendant.



- Pour connaître votre besoin réel, étudiez la fréquence d'utilisation de vos appareils. Comptez le nombre d'appareils électroménagers en état de fonctionnement présents chez vous. Combien de fois par semaine utilisez-vous ces appareils ? Combien de fois par an ?
- Comment peut-on augmenter la durée de vie des appareils du point de vue du fabricant ?
- Du côté du consommateur, comment peut-on augmenter la durée de vie des appareils que l'on a déjà chez soi ? Donnez des exemples.

### 3. Des casiers pour partager l'électroménager avec ses voisins à Lyon

« Yann Lemoine, un Lyonnais de 34 ans, a lancé un nouveau service pour faire évoluer les habitudes de consommation : l'électroménager en libre-service. Des objets rarement utilisés et loués à la demande. Yann Lemoine, 34 ans, est parti d'un constat : personne n'a besoin tous les jours de son matériel électroménager. Une perceuse par exemple, est en moyenne utilisée 25 minutes dans son cycle de vie, un aspirateur est vendu toutes les 10 secondes, mais la moitié des Français l'utilisent moins d'une fois par semaine. Il a donc décidé de lancer une initiative intitulée *Les Biens Communs*. Des objets sont accessibles en pied d'immeuble dans des casiers connectés. Plus qu'un partage entre voisins, il s'agit d'un système de location et réservation d'appareils dont le système de fonctionnement est garanti. « C'est facilement accessible. Dès que j'ai besoin d'utiliser un aspirateur, je descends avec mon téléphone, c'est très rapide », explique Anne Julie, jeune salariée qui économise ainsi un achat et évite d'encombrer son studio. **De nouveaux usages d'ici 2050** « L'ambition, c'est qu'en 2050, ce soit la façon standard d'utiliser du petit électroménager dans des immeubles de centre-ville. C'est aberrant pour l'utilisateur, pour la planète, mais aussi pour la collectivité qui à terme, devra aussi gérer les déchets que cela représente », explique Yann Lemoine. (...) » (Alexandra Marie Ertiani, « Des casiers pour partager l'électroménager avec ses voisins à Lyon : comment ça marche ? », © Franceinfo, 4 octobre 2021)



- En quoi consiste le nouveau service lancé à Lyon par Yann Lemoine ?
- Quel est l'avantage écologique de ce service ?
- Que pensez-vous de cette initiative ? Est-ce que vous utiliseriez ce service s'il était proposé en bas de chez vous ?

